



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 mai 2014**

Délibération n° 2014-0050

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : mercredi 7 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : vendredi 16 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Broliquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

**Conseil de communauté du 15 mai 2014****Délibération n° 2014-0050**

commission principale :

objet : **Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) a été créée en 1986. Son siège est basé à Paris.

Son objet est d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, dans le cadre des infrastructures, réseaux et services de communications électroniques et des services de la communication audiovisuelle, dans les négociations ou les instances où l'intérêt collectif peut-être concerné.

Pour cela, l'association représente ses membres auprès de toute autorité publique et privée dans ce but, de même qu'elle apporte à ceux-ci les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires au développement des infrastructures, réseaux et services dans les domaines des télécommunications et de l'audiovisuel.

Elle a, également, pour mission de favoriser les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur et de mettre en œuvre tous les autres moyens susceptibles d'être utilisés pour concourir à la réalisation de son objet.

Cette association rassemble des collectivités territoriales françaises (villes, intercommunalités, départements, syndicats mixtes, etc.) de toutes tailles, qui sont actives pour l'aménagement de leur territoire en réseaux de communications électroniques et pour le développement des services et des usages.

Pour accomplir ses missions, l'activité de l'association est structurée en groupes de travail qui réunissent de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés. Des rencontres régulières sont organisées, soit de manière transversale, sur des thèmes d'intérêt général (zones blanches, zones d'activités, très haut débit, etc.), soit de manière sectorielle, en regroupant, par exemple, des groupes d'acteurs ayant une démarche proche ou commune.

L'AVICCA fait, également, de la veille et diffuse des lettres d'information spécialement pour les collectivités. Son site Internet comporte une partie documentation réservée aux membres.

L'AVICCA compte actuellement près de 250 membres.

La Communauté urbaine de Lyon, compétente dans le domaine des télécommunications électroniques à très haut débit, est adhérente de cette association depuis 2009 et bénéficie, à ce titre, de l'ensemble des services que procure cette adhésion. Elle y trouve, par ailleurs, un lieu d'échanges et de confrontations avec les pratiques des collectivités territoriales dans ce domaine spécifique.

L'AVICCA est administrée par un conseil d'administration composé de 22 administrateurs, au maximum, élus par l'assemblée générale de l'association, pour une durée de 3 ans renouvelable. La Communauté urbaine de Lyon dispose d'un représentant au sein de l'assemblée générale ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** madame Karine Dognin-Sauze pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2014.**